



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 112 et 120 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Régime commun des Nations Unies

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant au rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2002

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

Rectificatif

1. **Remplacer** la dernière phrase du paragraphe 3 par le texte suivant :

Cela devrait notamment se traduire par un relèvement de 5,66 % du barème de traitement du régime commun.

2. **Remplacer** la première phrase du paragraphe 4 par la phrase suivante :

Cependant, la Commission a prévu que la marge entre les rémunérations nettes, qui mesure l'écart entre les traitements des fonctionnaires des Nations Unies et ceux de la fonction publique de référence pour la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003 tomberait à 109.3.

